

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'engagement des armées sur les théâtres extérieurs et dans les situations de catastrophes naturelles en 2002, l'effort de défense contenu dans le projet de loi de programmation militaire 2003 - 2008, les perspectives d'intervention en 2003, la défense européenne, le projet de création d'une force de réaction de l'OTAN et la réforme du statut des militaires, Paris, le 7 janvier 2003.

Monsieur le Premier ministre,
Madame la Ministre de la défense,
Monsieur le Ministre chargé des Anciens combattants,
Mon Général,
Messieurs les Chefs d'état-major,
Mesdames, Messieurs,
Mon Général,

Je vous remercie des vœux que vous venez de me présenter au nom des armées. Et je ne vous étonnerai pas en vous disant que j'y suis particulièrement sensible.

En retour, je vous demande de transmettre à l'ensemble des militaires des armées et de la gendarmerie, ainsi qu'au personnel civil de la défense, les vœux très chaleureux que je forme pour eux-mêmes et pour leurs familles.

Mes pensées vont d'abord vers celles et ceux qui ont été éprouvés cette année dans leur chair alors qu'ils servaient notre pays avec courage et dévouement. Elles vont vers les blessés d'hier en Côte-d'Ivoire Je pense particulièrement aussi en cet instant aux familles des personnels de la Direction des constructions navales qui ont été lâchement assassinés à Karachi. Je pense également aux familles des sapeurs-pompiers qui sont morts en luttant contre un incendie à Neuilly.

L'année 2002, vous l'avez évoquée, mon Général, aura largement mis nos forces à contribution. Nombreux sont celles et ceux dans les trois armées et la gendarmerie qui auront participé aux opérations extérieures que la France, seule ou aux côtés de ses alliés, avait décidé de poursuivre ou d'entreprendre.

Dans les Balkans, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, nos forces agissent pour rétablir et maintenir la paix et permettre à des populations éprouvées de pouvoir vivre dans de meilleures conditions. Sur le territoire national, nos soldats participent directement ou indirectement à la lutte contre le terrorisme : leur présence visible et active au sein du dispositif Vigipirate est à l'évidence très

appréciée de nos compatriotes.

De même, l'engagement des forces dans des missions de service public, que ce soit dans les situations, hélas, de catastrophes naturelles ou dans un cadre permanent, contribue à enraciner nos armées au sein de la Nation en lui apportant, dans l'épreuve, le dévouement, la compétence de ses soldats, l'efficacité de leurs moyens.

Vous pouvez être légitimement fiers de ce que vous accomplissez au nom de la France. Dans les temps incertains qui sont les nôtres, il est important de pouvoir compter sur des armées motivées, bien équipées et correctement entraînées.

C'est pourquoi j'ai demandé au Gouvernement, dès son installation, de veiller à ce que vous soient donnés les moyens que votre dévouement exige et qu'un pays comme la France se doit de posséder. La loi de programmation militaire, que vous avez évoquée, mon Général, et qui a été élaborée par le Gouvernement de M. RAFFARIN sous l'autorité de Madame ALLIOT-MARIE, qui est en cours d'adoption au Parlement, répond à cet objectif le mieux possible dans les circonstances que nous connaissons. Un coup d'arrêt a été porté à la dégradation de notre outil militaire et je veillerai à ce que ce signal fort qui vient d'être donné soit respecté pendant toute l'exécution de la loi.

Pour spectaculaire que soit ce coup d'arrêt, je n'ignore pas que notre outil de défense reste contraint et que des choix difficiles ont été faits. Cependant, nous avons pu maintenir le cap vers un modèle d'armées cohérent. Il est adapté aux exigences des situations que vous êtes susceptibles d'affronter. Cette loi ambitieuse va permettre d'accentuer la modernisation de nos équipements, de restaurer la disponibilité des matériels en service et de donner la capacité d'entraînement que requiert une armée professionnelle.

Elle consolidera aussi la professionnalisation que la précédente loi avait permis de réaliser. Les mesures de valorisation de la condition militaire qui ont été adoptées cette année, et que la loi de programmation confirme, vont dans ce sens.

Vous devez tous être conscients que, dans le contexte actuel, c'est un effort exceptionnel que la Nation consent pour sa défense. Cet effort vous oblige et chacun, quelle que soit sa place au sein de l'institution de défense, doit en prendre la mesure et donc s'en montrer digne.

J'attends de chacune et de chacun d'entre vous qu'il contribue activement, avec imagination et avec enthousiasme, à ce nouvel élan qui vient d'être donné à notre outil de défense. La sécurité de la France est sans doute une question de moyens mais dépend aussi et surtout de la qualité des femmes et des hommes qui servent dans les armées.

Dans l'année qui vient, de nombreux défis, bien sûr, nous attendent.

Sur le plan opérationnel, il y a tout lieu de croire que les théâtres d'opérations sur lesquels nos forces sont déployées continueront de nous solliciter.

D'autres, hélas, pourraient s'ouvrir. Se tenir prêt à toutes éventualités est au coeur du métier de soldat que vous avez choisi. En particulier, nous devons être attentifs à la manière dont est appliquée par l'Irak la résolution 1441 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

D'autres chantiers doivent être poursuivis. La construction de l'Europe de la Défense, engagée à Saint-Malo et à Cologne, est au coeur de nos priorités. Nous savons que c'est une entreprise difficile et de longue haleine. Le Conseil de Copenhague a confirmé que l'Union européenne est désormais prête à assumer des responsabilités opérationnelles dans les Balkans. L'accord intervenu entre l'Union et l'OTAN constitue une étape essentielle à cet égard. Pour conforter cette démarche, nous devons l'appuyer par l'acquisition des capacités militaires nécessaires. La France a fait cet effort. J'appelle tous nos partenaires européens à porter leurs budgets de défense à la hauteur des ambitions communes.

Avec nos alliés, nous avons pris au Sommet de Prague, vous l'avez évoqué à l'instant, mon Général, des décisions importantes concernant l'adaptation de l'Alliance atlantique. Le projet de création d'une force de réaction de l'OTAN, notamment, permettra de mieux répondre aux exigences de la gestion des crises. La France a apporté son soutien à cette initiative. Nous devons y prendre toute notre part. Nous serons attentifs à ce que le développement de cette force soit compatible avec la démarche européenne et bien entendu respecte notre statut

participation dans l'organisation internationale

particulier dans l'organisation intégrée.

La communauté militaire aura donc à déployer beaucoup d'ardeur et de volonté pour faire face aux défis à venir et pour répondre à la confiance que les Français placent en elle. Les militaires doivent se sentir compris et soutenus par la Nation.

Dans cet esprit, l'adaptation des armées à la société moderne doit se poursuivre. J'avais évoqué, l'an dernier, mon Général, la nécessaire mise à jour de votre statut et rappelé les principes intangibles dans lesquels elle devait s'inscrire. Disponibilité, neutralité, discipline qui interdit la constitution et l'adhésion à des groupements professionnels à caractère syndical fixent le cadre immuable qui doit guider la réflexion. Votre ministre lancera prochainement ces travaux et j'en suivrai le déroulement attentivement.

Parmi les sujets sensibles qui entrent dans le champ de cette réflexion, il y a, comme pour l'ensemble de nos compatriotes, celui des retraites, vous l'avez évoqué. Il faudra naturellement veiller à ce que, comme c'est le cas actuellement, le caractère spécifique de l'état militaire soit pris en compte.

L'adaptation des armées à la société moderne, c'est aussi une approche nouvelle de la question des réserves. La période qui s'ouvre doit permettre, alors que la professionnalisation des forces d'active est achevée, de progresser et de bâtir un corps de réserve moderne et efficace. Il apportera à nos armées une expertise précieuse et sera un vecteur privilégié de l'esprit de défense dans notre pays. Beaucoup reste à faire dans ce domaine mais 2003 verra aboutir cet important chantier qui parachèvera l'organisation de notre dispositif militaire.

Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs, il vous est beaucoup demandé. Mais le rôle que la France entend jouer sur une scène internationale troublée l'exige, comme l'exige sur notre territoire la sécurité de nos concitoyens.

Vous abordez cette nouvelle année avec des perspectives professionnelles meilleures.

Il vous appartient de tout mettre en oeuvre pour que l'effort dont a bénéficié notre politique de défense porte ses fruits. Chacune et chacun d'entre vous le doit à notre pays.

Tout en vous renouvelant mon Général, Mesdames, Messieurs, mes vœux les plus chaleureux, je vous demande, Mon Général, de vous faire mon interprète auprès des personnels des trois armées et de la gendarmerie afin de leur exprimer ma confiance, mon estime et mon amitié.

Je vous remercie.